

Année	Numéro de compte	Numéro de référence	Total du compte	Montant du versement à payer
-------	------------------	---------------------	-----------------	------------------------------

Montant versé

Date limite du versement à payer

Payable à l'ordre de la Ville de Montréal

Veillez joindre la partie du haut à votre paiement. Ne pas plier ni agraffer.

Numéro de compte	Numéro de référence	Année	Période d'imposition						Date de facturation		
			Jour	Mois	Année	au			Jour	Mois	Année
Débiteur(s) du compte		Emplacement de la propriété									
		Désignation cadastrale									

Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.

Détail du compte					(Consulter l'annexe jointe au compte)					Base d'imposition			Taux		Montant	
Date(s) limite(s) Versement(s)		1er :			2e :											

Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,8333 % ; pénalité = 0,41 %.

Veillez joindre cette partie à votre paiement. Ne pas plier niagrafer.

Si vous payez ce compte par la poste, utilisez l'enveloppe ci-jointe et libellez vos chèques ou mandats à l'ordre de la **Ville de Montréal**.

Timbre de caisse

Modalités de paiement

Votre paiement est porté à votre compte le **jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **délai suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**.

Vous pouvez payer :

- par **Internet**, si votre établissement financier offre ce service. Inscrire les 14 chiffres du numéro de référence indiqué sur le coupon, sans les traits d'union;
- aux guichets de votre institution financière;
- aux comptoirs de service de la Ville de Montréal : paiements par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement que le comptoir de service accepte le paiement en espèces;
- par la poste en utilisant l'enveloppe ci-jointe : joignez le coupon de paiement à vos chèques ou mandats libellés à l'ordre de la **Ville de Montréal**. Si aucun chèque postdaté au montant du deuxième versement n'est joint, un rappel comportant un second coupon vous sera envoyé au cours des semaines précédant la seconde échéance.

Pour plus de renseignements sur votre compte, veuillez consulter les documents joints.



Informations - Services

Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

- ▶ Île de Montréal : 311
- ▶ Extérieur de l'île : 514 872-0311
- ▶ Appareil de télécommunications pour sourds : 514 872-0679 (clavier requis)

Par courrier

Ville de Montréal, Service des finances
C.P. 11043, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4X8

Par Internet

ville.montreal.qc.ca/finances